

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 mai 2016**CP2016\_05\_39  
id. 2536

*L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS  
PROGRAMME 2015**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'assainissement collectif des agglomérations.

Le dossier présenté ci-après a été retenu sur une programmation antérieure à 2016. Il bénéficiera donc des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles.

Il appartient à la Commission Permanente ~~d'ajuster le montant des~~ subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'assainissement,
- 48 % d'aide pour les travaux liés aux stations d'épuration.

Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,

- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents Conseils Départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant le dossier pour lequel un positionnement de la Commission Permanente est sollicité, sont détaillés ci-dessous :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2015 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 22 juin 2015, figure la liste complète des opérations retenues),

- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ce dossier,

- le récapitulatif, par article budgétaire, d'intervention finale du Conseil Départemental proposée sur ce dossier, ce qui permettra la délivrance de l'arrêté de subvention correspondant.

**I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015**

Maître d'Ouvrage Opération	Opération		Subvention Départementale			Aide Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
<b>Commune de Laguépie</b> Mise en séparatif du réseau d'assainissement le long du Viaur - Sécurisation et mise aux normes des postes de relevage du camping et des postes intermédiaires ENV02225/ENV02226	Réseau	237 000	---	41 475 17,50 %	---	65 175 27,50 %	106 650 45 %
<b>Total</b>		<b>237 000</b>	<b>---</b>	<b>41 475</b>	<b>---</b>	<b>65 175</b>	<b>106 650</b>

**II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental**

Maître d'Ouvrage Opération	Opération		Subvention Départementale			Aide Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions Prog.2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
<b>Commune de Laguépie</b> Mise en séparatif du réseau d'assainissement le long du Viaur - Sécurisation et mise aux normes des postes de relevage du camping et des postes intermédiaires ENV02225/ENV02226	Réseau	237 000	---	6 696 2,82 % *	---	99 954 42,17 % *	106 650 45 %
<b>Total</b>		<b>237 000</b>	<b>---</b>	<b>6 696</b>	<b>---</b>	<b>99 954</b>	<b>106650</b>

(\*) Taux arrondi.

**III - Intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental**

Programmation Départementale 2015			
Maître d'ouvrage Opération	Annuités Article 20414281 Sous-fonction 61 €	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAG €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAC €
<b>Commune de Laguépie</b> Mise en séparatif du réseau d'assainissement le long du Viaur - Sécurisation et mise aux normes des postes de relevage du camping et des postes intermédiaires ENV02225	---	6 696 2,82 % *	---
<b>Total</b>	<b>---</b>	<b>6696</b>	<b>---</b>

(\*) Taux arrondi.

Monsieur le Président précise que cette subvention en capital sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, à l'article 204142 - sous-fonction 61 - opération ASAG.

Pour information, voici l'état de consommation des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAG :

Autorisation de programme 2015 :	589 183 €
Crédits déjà engagés :	362 229 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	6 696 €
Crédits disponibles :	220 258 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAC :

Autorisation de programme 2015 :	57 123 €
Crédits déjà engagés :	35 929 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	21 194 €

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte des montants des participations définitives de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant les opérations du programme 2015 d'assainissement des agglomérations visées ci-dessus.
- Approuve en conséquence les interventions départementales finales selon le détail suivant :

<b>Programmation Départementale 2015</b>			
<b>Maître d'ouvrage Opération</b>	<b>Annuités Article 20414281 Sous-fonction 61 €</b>	<b>Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAG €</b>	<b>Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAC €</b>
<b>Commune de Laguépie</b> Mise en séparatif du réseau d'assainissement le long du Viaur - Sécurisation et mise aux normes des postes de relevage du camping et des postes intermédiaires ENV02225	---	6 696 2,82 % *	---
<b>Total</b>	---	<b>6696</b>	---

(\*) Taux arrondi.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC